



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} mars 2023

Délibération n° 12
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Présents : 29

L'an deux-mille-vingt-trois, le premier mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Hugues CANTEL, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Françoise ROUTIER, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Pascal GRIHAULT à François VANFLETEREN, Claire PITETTE à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH

Absent : Jérôme VARANGLE, Julien LEFEVRE, Pierre JALET, Justine PIQUOT

Date de la convocation : 23 février 2023

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES DU 1^{ER} JANVIER 2023 AU 15 FEVRIER 2023

Exposé des motifs :

L'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que le maire peut exercer par délégation du conseil municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions qu'il a prises dans les matières qui lui ont été déléguées.

Le compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal ne donne pas lieu à une délibération de ce dernier.

Sont donc présentées les décisions prises dans le cadre des délégations.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23

Vu la délibération du conseil municipal n°12-2020 en date du 4 juillet 2020 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-20 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 1er adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-25 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 2e adjointe ;

Vu l'arrêté n°AJ-2020-22 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 3e adjoint

Vu l'arrêté n°AJ-2020-31 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 4e adjointe ;

- Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 5e adjoint ;
- Vu l'arrêté n°AJ-2020-21 en date du 22 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 6e adjoint ;
- Vu l'arrêté n°AJ-2020-34 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 7e adjointe ;
- Vu l'arrêté n°AJ-2020-28 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature à la 8e adjoint ;
- Vu l'arrêté n°AJ-2020-36 en date du 08 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature au 9e adjointe ;

DECISION N° 149-2022 portant validation de la société DSO pour l'organisation du spectacle Saint Nicolas et le Père Fouettard

- De valider la proposition de la société DSO pour l'organisation du spectacle Saint Nicolas et le Père Fouettard pour l'ouverture des animations de Bernay Scintille d'un montant de 2 110 € HT

DECISION N° 154-2022 portant validation du devis de la société Protectas pour un accompagnement au renouvellement du marché d'assurance

- De valider le devis de la société Protectas pour un accompagnement au renouvellement du marché d'assurance d'un montant de 4 560 € HT.

DECISION N° 155-2022 portant validation du devis de l'entreprise COTARD pour la réalisation d'une formation professionnelle « théorie poids lourds et permis C »

- De valider la proposition de l'entreprise COTARD pour la réalisation d'une formation professionnelle « théorie poids lourds et permis C » d'un montant de 2 338 € net de taxes.

DECISION N° 01-2023 portant validation du devis de la société Imagile pour la maintenance et l'hébergement du site Internet de la Ville de Bernay

- De valider le devis de la société Imagile pour la maintenance et l'hébergement du site Internet de la Ville de Bernay d'un montant de 2 540 € TTC.

DECISION N°02-2023 portant validation du devis de la société CPO pour l'achat de GNR

- De valider le devis de la société CPO pour l'achat de GNR d'un montant de 2 775,00 € HT

DECISION N°03-2023 portant signature d'une convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Les Archers de Bernay

- De signer la convention de mise à disposition de structures municipales au profit de l'association Les Archers de Bernay

DECISION N°16-2023 portant validation du devis de la société Lafosse et Fils pour les travaux de réfection de la fontaine d'eau Place de Verdun

- De valider le devis de la société Lafosse et Fils pour les travaux de réfection de la fontaine d'eau Place de Verdun d'un montant de 34 130 € HT.

DECISION N°17-2023 portant validation du devis de l'entreprise Girard pour le remplacement du bac dégraisseur de la cuisine centrale

- De valider le devis de l'entreprise Girard pour le remplacement du bac dégraisseur de la cuisine centrale pour un montant de 6 285 € HT.

DECISION N° 18-2023 portant validation de conventions de remboursement pour la réalisation d'études

- De valider la convention de remboursement de réalisation d'une étude sur les parcelles 0 106 et 0 486 d'un montant de 2 772 € TTC à la charge de la Ville
- De valider la convention de remboursement de réalisation de diagnostic complémentaire se matérialisant par une évaluation des risques sanitaires sur les parcelles 0 106 et 0 486 d'un montant de 4 779 € TTC à la charge de la Ville

DECISION N° 19-2023 portant validation du devis de la société SONEPAR pour l'achat de radiateurs

- De valider le devis de la société SONEPAR pour l'achat de radiateurs pour un montant de 7 391,77 € HT.

DECISION N°20-2023 portant validation du devis de la société Eurofins Hydrologie Est SAS pour la réalisation de prélèvements et analyses d'eaux brutes.

- De valider le devis de la société Eurofins Hydrologie Est SAS pour la réalisation de prélèvements et analyses d'eaux brutes pour un montant de 15 858 € HT.

DECISION N°21-2023 portant validation du devis de la société Les Grands Théâtres pour la prestation du spectacle « Une Vie »

- De valider le devis de la société Les Grands Théâtres pour la prestation du spectacle « Une Vie » pour un montant de 7 420 € HT.

DECISION N°22-2023 portant validation du devis de l'association UNJMF pour la prestation du spectacle « Boom Boom Kids »

- De valider le devis de l'association UNJMF pour la prestation du spectacle « Boom Boom Kids » pour un montant de 2 872,04 € HT.

DECISION N°23-2023 portant validation du devis de l'Opéra de Rouen Normandie pour la prestation du spectacle « le Chat du Rabbin »

- De valider le devis de l'Opéra de Rouen Normandie pour la prestation du spectacle « le Chat du Rabbin » pour un montant de 7 000 € HT.

DECISION N°24-2023 portant validation du devis de l'association le K pour la prestation du spectacle « Si un comte m'était conté »

- De valider le devis de l'association le K pour la prestation du spectacle « Si un comte m'était conté » pour un montant de 2 755,20 € HT.

DECISION N°25-2023 portant validation du devis de la société Gommelette Production pour la prestation du spectacle « l'Ogre en papier »

- De valider le devis de la société Gommelette Production pour la prestation du spectacle « l'Ogre en papier » pour un montant de 2 950 € HT.

DECISION N°26-2023 portant validation de remboursement de prestations alimentaires

- De valider la convention de remboursement de prestations alimentaires avec l'IBTN d'un montant de 2 789,21 €
- De valider la convention de remboursement de prestations alimentaires avec le SCB Sauvetage d'un montant de 900 €

DECISION N°27-2023 portant fourniture de sel de déneigement

- De valider le devis de la Distrirel pour la fourniture de 30 tonnes de sel de déneigement pour un montant de 2 580 € HT.

DECISION N°28-2023 portant validation de devis de la société Self Signal pour la fourniture de panneaux et matériel complémentaire de signalisation permanente.

- De valider le devis de la société Self Signal pour la fourniture de panneaux et matériel complémentaire de signalisation permanente pour un montant de 3 369,42 € HT.
- De valider le devis de la société Self Signal pour la fourniture de panneaux et matériel complémentaire de signalisation permanente pour un montant de 4 855,57 € HT.

DECISION N°29-2023 portant fourniture de mobilier urbain

- De valider le devis de la société Concept Urbain pour la fourniture de mobilier urbain pour un montant de 28 630 € HT.

DECISION N°30-2023 portant validation du devis de la SARL TSE pour l'aménagement du terrain de football Robert Bataille

- De valider le devis de la SARL TSE pour l'aménagement du terrain de football Robert Bataille pour un montant de 7 365 € HT.

DECISION N°31-2023 portant validation de devis de la société SOLOMAT pour la régénération des sols au sein des bâtiments sportifs de la Ville

- De valider le devis de la société SOLOMAT pour la régénération des sols dans le gymnase Jacques SEBIRE pour un montant de 41 660,80 € HT.
- De valider le devis de la société SOLOMAT pour la régénération des sols dans le gymnase Allée des Soupirs pour un montant de 41 253 € HT.

DECISION N°32-2023 portant signature d'une convention financière entre la Ville de Bernay et le Conseil départemental de l'Eure dans le cadre du dispositif Mon Village Mon Amour.

- De signer la convention financière n°2022-06780 définissant les conditions dans lesquelles le Département apporte son soutien à la Ville de Bernay pour la restauration de Notre Dame de la Couture

DECISION N°33-2023 portant validation du devis de la société Entre-Prises SAS pour la pré-étude et le contrôle de l'installation d'un bloc d'escalade à la salle André Rémy

- De valider le devis de la société Entre-Prises SAS pour la pré-étude et le contrôle de l'installation d'un bloc d'escalade à la salle André Rémy pour un montant de 4 283,55 € HT.

DECISION N°34-2023 portant validation du devis de la société SENETIC pour l'acquisition des licences Microsoft

- De valider le devis de la société SENETIC pour l'acquisition des licences Microsoft pour un montant de 39 082,00 € HT.

DECISION N°35-2023 portant validation de l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes relatif à la réalisation d'une étude multithématique

- De valider l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commandes relatif à la réalisation d'une étude multithématique

DECISION N°36-2023 portant signature de la convention de mise à disposition de la maison sise 1 rue Ordéric VITAL à la société Viafrance

- De signer la convention de mise à disposition de la maison sise 1 rue Ordéric VITAL à la société Viafrance ci-annexée

DECISION N°37-2023 portant validation de l'avenant 2 au marché de mise en œuvre des services d'intercommunication et de téléphonie fixe

- De valider l'avenant 2 au marché de mise en œuvre des services d'intercommunication et de téléphonie fixe avec la société Serinya Télécom comme suit :

- o Six mois, renouvelable tacitement deux fois trois mois (2 fois 3 mois)
- o OU maximum 14 000 € HT.

Le conseil municipal prend acte du compte rendu ci-dessus

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 02/03/2023,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

